

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET FINANCIÈRES

DIVISION DU PERSONNEL

△ DÉCRET N° 62/218 du 03/03/82
/STR-SG/DAAF/DP.
portant nomination de Madame OGNELET
née AKIRA Jeanne en qualité d'At-
taché Financier à l'Ambassade de la
République Populaire du Congo à Pa-
ris.-

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ CENTRAL DU PARTI
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRÉSIDENT DE LA
REPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, PRÉSIDENT DU
CONSEIL DES MINISTRES,

(/ ISAS :

D. F. P.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la Loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut gé-
néral des fonctionnaires des cadres de la République ;
(/u le Décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régi-
me des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le Décret n°61-143/EP du 27 Juin 1961 portant sta-
tut Commun des cadres du personnel diplomatique et consulaire de
la République ;

D. 8.

(/u le Décret n°62-197/EP du 5 Juillet 1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3
février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u l'Arrêté n°2087/EP du 21 Juin 1958 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;

D. F. F.

(/u le Décret n°75/214 du 2 Mai 1975 fixant le régime
de rémunérations applicables aux agents diplomatiques, consulaires
et assimilés en poste à l'étranger et aux Ambassadeurs Itinérants ;
(/u le Décret n°77/13/STR-SG/DAAF du 11 Janvier 1977 fi-
xant la durée des affectations des agents congolais dans les pos-
tes diplomatiques ou consulaires ;
(/u le Décret n°79/653 du 1er Décembre 1979 portant res-
tructuration des Ambassades de la République Populaire du Congo ;
(/u le Décret n°80/512 du 21 Novembre 1980 fixant le ré-
gime des indemnités de déplacement des agents de l'Etat ;
(/u le Décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomina-
tion du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le Décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomi-
nation des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le Décret 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux in-
térims des Membres du Gouvernement ;
(/u le Rectificatif n°81-016 du 26 Janvier 1981 au Dé-
cret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres ;

△ D É C R E T E :

ARTICLE 1ER : Madame OGNELET née AKIRA Jeanne, Secrétaire d'Adminis-
tration de 1er échelon de la catégorie C, hiérarchie II des cadres
des Services Administratifs et Financiers (S.A.F.), précédemment Chef

.../...

de Section Finances et Matériel du Département des Relations Extérieures est nommée Attaché Financier à l'Ambassade de la République Populaire du Congo à Paris.

ARTICLE 2 : Le Ministre des Affaires Etrangères, le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale, le Ministre des Finances, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé à l'Ambassade de la République Populaire du Congo à Paris, sera enregistré et publié au journal officiel de la République Populaire du Congo./-

Brazzaville, le 09 MARS 1982

Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail, Président
de la République, Chef de l'Etat, Président
du Conseil des Ministres,

- Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

- Colonel Louis SYLVAIN-GOMBA.-

Le Ministre des Affaires Etrangères

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance
Sociale

- Pierre N Z E.-

- Bernard COMBO MATSIONA.-

Le Ministre des Finances

- ITIHI OSETOUNBA LEKOUNDZOU -

AMPLIATIONS :

PR	2
PM	2
DEPT. REL. EXT.	2
CAB/MAE	2
SGAE	2
MINITRAVAIL	2
MINIFINANCES	2
DGTFP/DFP	2
DB	1
DCF	1
SGCM/BC	2
AMBACOBRAZZA ,Paris....	2
DOSSIER	3
INTERESSEE	1.-